



# le travail

*du permanent*

Une  
excellente  
clause  
des  
tâches  
pour  
le  
textile  
p. 2

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal.

VOL. 2, NO 24, LE 19 SEPTEMBRE 1966

# UN AUTRE PAS EN AVANT DANS LE DOMAINE DES TACHES

par : Jean Champagne

Les travailleurs de Dominion Textile ont à nouveau amélioré grandement leur clause de tâches à la suite de leur dernière grève : ils obtiennent une protection accrue en faisant reculer la limite de l'arbitrage.

En effet, lors de changements physiques apportés aux tâches, les travailleurs n'avaient pas dans le passé, le droit de faire arbitrer, en cas de règlement non satisfaisants de griefs, les modifications apportées aux taux par des variations dans les cassures (bris du fil de coton sur les métiers à tisser, filer, etc.) les vitesses des machines, etc. Ils ont maintenant ce droit. Ceci couvre aussi tous les changements au sujet desquels l'arbitrage n'était pas possible.

Donc, maintenant, lorsque la compagnie fait des changements, quels qu'ils soient, le syndicat peut les contester et surtout les faire arbitrer, s'il le juge nécessaire.

Le gain le plus important est sans contredit celui qui couvre les changements cachés, ceux qu'on ne peut facilement identifier.

Il s'agit par exemple de changements très petits qui s'effectuent sur une période de temps assez longue et dont la somme seule devient apparente. Dans le passé les travailleurs pouvaient seulement en discuter avec la compagnie.

A l'avenir dès que les travailleurs seront d'opinion qu'un temps alloué n'est pas adéquat, ils pourront faire grief et demander l'arbitrage, si nécessaire. Il est important de bien souligner qu'il n'y a pas de preuve à faire du changement lui-même. Autrement dit, tout temps alloué est sujet à révision et ce, seulement à la demande du syndicat. Quant à la compagnie, elle ne peut changer un taux qu'en effectuant un changement quelconque. La seule restriction concerne les temps alloués qui ont été arbitrés; dans ces cas la demande de révision ne peut être faite avant un an après la date de l'arbitrage. Les travailleurs ont maintenant une protection complète en ce qui a trait aux temps alloués. Cette disposition constitue un précédent car, dans le passé, les syndicats se sont battus pour qu'aucun changement de taux ne soit fait sans être motivé par une modification physique aux

tâches de l'emploi. Le précédent est brisé mais en faveur uniquement du syndicat.

Les travailleurs rémunérés selon un boni de groupe verront également leur sort amélioré. La compagnie a garanti que pour effectuer le calcul de leurs gains elle n'utiliserait jamais un rendement inférieur à 120% en autant que les travailleurs rencontrent l'opportunité de gain offerte.

Ceci ne constitue pas une garantie de boni mais assurera à ces travailleurs des gains qui seront plus en relation avec ceux de leurs confrères qui ont un boni individuel dans leur département et au service desquels ils sont.

Afin de permettre aux travailleurs de mieux se défendre, six autres techniciens seront libérés par la compagnie et mis au service du syndicat pour régler les problèmes relatifs aux tâches. Nous pourrions ainsi assurer une meilleure formation des membres et des militants dans ce domaine.

Les travailleurs de D.T. ont certainement une des excellentes clauses de tâches qui existent actuellement.

## Le scandale Sharp à Ottawa

La déclaration du ministre des finances Mitchell Sharp aux communes d'Ottawa est un scandale.

C'est un scandale politique, c'est un scandale dans le domaine des relations fédérales-provinciales, c'est un scandale social.

C'est un scandale à un

autre titre. La déclaration du ministre des finances est à tous les points de vue conforme aux mesures anti-inflationnaires pronées par les grands organes d'information du monde financier, le Financial Post et le Financial Times.

Le Financial Post, dans

sa plus récente édition, à même pu prédire carrément que le gouvernement n'imposerait pas de contrôles sur les salaires et les prix mais qu'il réduirait tout simplement ses dépenses.

M. Sharp a suivi cette prédiction à la lettre.

(suite à la page 4)

## Si nous ne prenons pas nos responsabilités, l'anarchie règnerait en maître

Fin août, M. Daniels, maintenant ex-président de la Dominion Textile, s'en prenait devant l'Association des Manufacturiers Canadiens contre les demandes "exagérées" des syndicats et se plaignait du fait que les employeurs étaient forcés de retirer leurs procédures judiciaires prises contre le syndicat ou les syndiqués en temps de grève.

Le 1er septembre, Robert Sauvé, secrétaire général de la CSN, répondait à M. Daniels :

"Tant et aussi longtemps que l'entreprise privée n'aura pas fait l'admission qu'elle a une responsabilité sociale, les droits et les privilèges dont elle bénéficie seront contestés par le monde ouvrier.

"Tant et aussi longtemps que les travailleurs seront obligés de négocier comme ils doivent maintenant le faire, la moindre augmentation de salaire, tant qu'ils seront obligés de faire de longues grèves pour aller chercher quelques sous de plus, alors que l'entreprise privée peut hausser ses prix à volonté et sans avoir à s'expliquer, le monde du travail continuera de se plaindre des abus et de crier à l'injustice.

"M. Daniels parle du divorce entre les droits et les responsabilités dans le monde syndical. Tout ce que j'ai à dire à M. Daniels c'est que si le monde syndical ne pré-

nait pas ses responsabilités, à l'heure actuelle, l'anarchie règnerait en roi et maître. Car le syndicalisme demeure le seul moyen rationnel et démocratique qu'ont les travailleurs pour discuter de leurs problèmes. Si l'entreprise privée était obligée, comme elle le devrait certainement, de s'expliquer auprès des gouvernements, auprès du public, chaque fois qu'elle hausse ses prix, qu'elle demande un privilège, il y aurait moins d'abus et il y aurait moins de confusion dans l'esprit du public en général.

"L'entreprise privée fait beaucoup de tapage autour de la violence qui éclate dans certains conflits, mais elle ne parle jamais de la violence physique et morale qu'endurent à l'année longue des milliers de travailleurs afin de pouvoir gagner leur vie, quelquefois dans des conditions excessivement pénibles. Dire, comme M. Daniels le fait, que les chefs syndiqués ne prennent pas leurs responsabilités parce qu'ils n'acceptent pas d'être responsables des actes de certains syndiqués exaspérés est un autre indice qu'un certain grand patronat verse dans la démagogie pure et simple. Au cas où M. Daniels ne le sait pas, chaque citoyen est responsable de ses actes en vertu des lois du Canada et les chefs syndicaux sont soumis aux mêmes lois que tous les autres citoyens du pays.

"Et en parlant de lois, je trouve scandaleux la manière dont le patronat et les gouvernements se servent de l'appareil judiciaire. Les a-

bus du patronat dans ce domaine ne peuvent que déprécier, dans l'opinion des travailleurs et donc dans celle de l'ensemble de la population, le rôle très important que doit jouer le système judiciaire dans la société.

"L'appareil judiciaire n'est pas un instrument de négociation de convention collective et c'est fausser le principe même de la justice que de s'en servir à de telles fins.

"Je ne peux non plus passer sous silence les provocations que subissent fréquemment les ouvriers en grève, et qui exigent de leur part un sang froid peu commun. Il y a de nombreux exemples mais je ne citerai que le plus récent, celui de centaines de policiers aux chantiers Manic-Outardes lors de la récente grève des ouvriers de la construction. De tels gestes ne sont pas de nature à calmer les esprits au cours de périodes de très grandes tensions.

"Enfin, M. Daniels semble appuyer l'idée d'une rencontre entre les gouvernements, les mouvements ouvriers, et l'entreprise afin de considérer l'ensemble des problèmes de l'économie nationale. Je lui ferai remarquer que c'est là une initiative syndicale et que nous sommes heureux de voir que la Dominion Textile participerait à une telle conférence. Je dois ajouter cependant que toute conférence de cette nature qui pourrait être convoquée devra nécessairement, à notre avis, toucher non seulement aux salaires mais également aux prix et aux profits des entreprises."

# Le scandale Sharp à Ottawa

(Suite de la page 3)

Scandale politique parce que les décisions annoncées par M. Sharp sont d'une telle importance que seul, logiquement, le premier ministre du Canada M. Pearson, aurait pu les présenter aux communes.

Pourquoi cette déclaration, d'une portée aussi considérable, a-t-elle été faite alors que le premier ministre était en Angleterre, à la conférence du Commonwealth ?

On rapporte qu'un ministre du cabinet Pearson songe à démissionner, et le correspondant du Star de Montréal écrit que plusieurs députés libéraux lui ont admis que, personnellement ils étaient dégoutés.

Scandale dans le domaine des relations fédérales-provinciales parce que, malgré les promesses répétées de l'administration libérale de consulter les provinces avant de prendre des décisions, M. Sharp vient de leur claquer la porte dans la face avant même que les pourparlers débutent.

Surtout et avant tout la déclaration de M. Sharp est un scandale social.

Le ministre des finances s'est soumis aux clameurs des milieux financiers.

Il s'accorde avec eux pour réduire les dépenses de la sécurité sociale alors que c'est précisément le petit salarié qui est déjà étouffé par l'inflation.

En pratique, pour le petit salarié, l'inflation signifie qu'il lui est impossible d'acheter autant. La hausse des prix lui coupe son pouvoir de consommation.

Ceux qui souffriront le plus sont précisément ceux qui souffrent déjà le plus dans la société, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la protection d'un syndicat.

M. Sharp se refuse à exiger des explications de la part de ceux qui sont responsables de la hausse des prix. Il leur laisse la clef des champs, en leur demandant d'être de bons garçons.

Pour les travailleurs, déjà obligés de négocier pendant des mois et fréquemment obligés de faire la grève, on applique les mesures de force, on convoque le parlement d'urgence. Pour les financiers, on fait des vœux pieux.

Parmi tous les instruments de contrôle de l'inflation à la disposition du gouvernement, celui-ci n'a pas osé toucher aux entreprises ou aux milieux financiers.

Il a décidé de réduire les dépenses gouvernementales. Mais lesquelles ?

Seules, parmi les dépenses du gouvernement, celles qui auraient été susceptibles d'aider le petit contribuable à subir l'inflation moins durement seront coupées.

Le ministre dit que le gouvernement a essayé de faire trop de choses en même temps, et qu'aujourd'hui il faut se serrer la ceinture.

Trop de choses. J'espère que le ministre ne prétend pas qu'il a entrepris trop de choses pour le petit salarié. Car parmi ces choses qui ont été entreprises il y a la télévision en couleur (qui ne bénéficie qu'à un pour cent de la population suffisamment en moyens), et autres choses du genre.

Et pendant ces mêmes années combien de centaines de millions ont été investis par diverses entreprises dans les maisons à appartements de grand luxe. Ils s'élèvent dans toutes les grandes villes du pays de Vancouver à Halifax.

Ce sont là des investissements dont jouiront ceux qui sont à l'aise pendant que les petits paieront pour la crise inflationniste.

Le malheur c'est que ce sont des millions d'êtres humains qui sont constamment à la merci d'un tel régime économique et que lorsque les gouvernements prennent des décisions, ils choisissent, parmi tous les moyens, ceux qui touchent en premier lieu, les citoyens qui sont les plus défavorisés.

M. Sharp se contente de prier les capitalistes de réduire les prix, de faire profiter les consommateurs de la productivité accrue des travailleurs. Mais les propriétaires des entreprises doivent être heureux de s'en tirer avec un sermon et la liberté de continuer à hausser les prix et les profits. Mais lorsqu'il s'adresse aux travailleurs, en plus du sermon, il leur impose une sanction brutale : pas d'assurance-santé avant un an.

Si le gouvernement fédéral ne peut s'y prendre autrement, qu'il réduise son budget de guerre et non celui de la sécurité sociale.

D'autre part on peut se demander pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas jugé à propos de taxer davantage les entreprises comme l'Angleterre et les Etats-Unis viennent de le décider.

Les principaux journaux financiers canadiens chantent victoire avant même que M. Sharp n'annonce ses mesures : ça se comprend : pour l'instant ils n'auront pas à subir les effets des mesures gouvernementales. Ce sont les salariés moyens qui continueront à porter le fardeau des faiblesses de notre régime économique.

M. Pearson, dès son retour au Canada, se doit de reprendre toute ces questions d'une importance vitale pour la population.

Le public a le droit d'exiger des explications.

Si les députés des partis politiques sont autre chose que de simples robots, ils devront exiger des explications.

Les parlementaires se plaignent parce que le parlement n'a plus de prestige. Mais quel prestige peut-on attacher à des gens qui se contentent de communiquer personnellement aux journaux leur mécontentement ? Le parlement est-il l'affaire de deux ou trois hommes ?